Y A QUE LA VERITE QUI COMPTE

LES DÉBUTS D'UN PROJET HORS NORME

En février 2020, après être passé à plusieurs reprises devant ce grand bâtiment abandonné situé au 5 chemin des Fontaines, à Vétraz-Monthoux, une première visite des lieux est finalement organisée avec le propriétaire. Le bâtiment nous séduit immédiatement, mais à ce stade, notre installation semble impossible.

L'agglomération souhaite en effet acquérir le bâtiment et envisage d'exproprier son propriétaire afin de récupérer le site dans le cadre d'un projet d'utilité publique. Une situation qui semble alors compromettre toute possibilité d'installation. Mais le scénario ne se déroulera finalement pas comme prévu.

En octobre 2021, une opportunité se présente enfin. Lassé d'attendre et de se sentir mené en bateau par l'agglomération, le propriétaire décide de louer son bâtiment. La famille Janin relève alors le défi et choisit de s'installer dans ce lieu abandonné depuis plusieurs années pour lui donner une nouvelle vocation : créer un boulodrome à Vétraz-Monthoux.

Le site offre un potentiel considérable : **5 000 m² de terrain et 700 m² de bâtiment**. Un espace brut, qui va rapidement se transformer pour accueillir les passionnés de pétanque. Neuf terrains intérieurs, neuf terrains extérieurs et un parking : le projet prend forme.

Un accord simple est conclu avec le propriétaire : un bail précaire, un loyer de 500 € par mois et un engagement verbal consistant à occuper les lieux jusqu'au rachat du bâtiment par l'intermédiaire de l'Établissement public foncier de Haute-Savoie (EPF74), présidé à cette période par Monsieur Christian Dupessey, également maire d'Annemasse, au profit de l'agglomération. Cette occupation présente un double intérêt : éviter que le bâtiment ne soit squatté et permettre au propriétaire de continuer à assumer une taxe foncière d'environ 6 000 € par an.

Les travaux d'aménagement sont rapidement entrepris et achevés. Le site prend vie grâce à un investissement entièrement réalisé et financé par la famille Janin, fondatrice du projet. Aucun aménagement n'est laissé au hasard : tout est pensé pour rendre ce lieu accueillant et fonctionnel.

Une première visite est effectuée par les pompiers mandatés par le maire de la commune, Monsieur Patrick Antoine. À l'issue de cette visite, le bâtiment est déclaré non conforme.

3 mois plus tard, les aménagement sont terminés. Les normes de sécurité sont respectées et un registre de sécurité est mis à disposition en permanence sur le site, afin de garantir un fonctionnement sécurisé et transparent.

Le projet avait été présenté au maire, Monsieur Patrick Antoine. D'abord séduit par l'arrivée de cette nouvelle activité dans sa commune, celui-ci fera pourtant marche arrière quelques semaines plus tard, alors même que le boulodrome ouvre ses portes.

Lors de ce rendez-vous en mairie, nous sommes accompagnés par Monsieur Gérard Garin-Laurel, vice-président du CD74, qui habite dans le foyer situé juste à côté de la mairie. Il se présente alors comme un proche du maire. La suite des événements, et notamment une publication qu'il diffusera sur le réseau social Facebook le 6 janvier 2024, depuis supprimée, donnera à cette proximité affichée une lecture bien différente.

UN PROJET ÉPHÉMÈRE QUI NE L'EST PLUS

Ephémère pour certains, FMR pour d'autres, l'histoire en décidera autrement.

Derrière ce projet un peu fou se trouve une association : **MAC'N**. Ces quatre lettres reprennent les initiales des piliers de cette aventure familiale : Mia, la fille ; Arno, le papa ; Charly, le fils ; et Nina, la maman. Entre-temps, la famille s'est agrandie avec l'arrivée du petit dernier, Léon.

La création de l'association MAC'N remonte bien avant l'installation dans le boulodrome. C'est dans ce lieu que les joueurs donneront progressivement un nouveau nom au projet : FMR.

FMR, référence à l'éphémère, s'impose finalement comme une évidence dès le premier jour dans les lieux compte tenu de son installation provisoire. Le projet est alors porté par l'association MAC'N, déclarée en préfecture et affiliée quelques mois plus tard à la Fédération française de pétanque et de jeu provençal (FFPJP).

Ce nom, FMR, sera validé par Gérard Garin-Laurel, alors vice-président du CD74, bien avant que les tensions ne viennent progressivement modifier les relations entre les différentes parties.

Le **24 octobre 2021**, le boulodrome ouvre officiellement ses portes. C'est un véritable succès.

L'ESSOR ET L'ENTRÉE EN COMPÉTITION

Deux mois seulement après son ouverture, l'engouement est total.

Le boulodrome ne désemplit pas et affiche complet six jours sur sept. Face à cet enthousiasme grandissant, et à la demande des joueurs eux-mêmes, le club prend une décision importante : se lancer dans la compétition. Une nouvelle étape qui dépasse le cadre initial du projet, imaginé avant tout comme un lieu de pratique de loisir et de convivialité.

De nombreux joueurs licenciés rejoignent alors l'aventure. Certains quittent leur club d'origine pour intégrer FMR, tandis que d'autres prennent leur toute première licence. Une véritable dynamique collective se met progressivement en place.

Un premier rendez-vous est organisé à Évian avec Monsieur Éric Dorizon, président du CD74, accompagné de son vice-président, Gérard Garin-Laurel. L'objectif est d'engager les démarches nécessaires à l'entrée du club dans les compétitions officielles et de structurer sa participation aux Championnats des Clubs 2022.

En mars 2022, FMR fait ses premiers pas en compétition officielle. Pour toute tenue, les joueurs portent alors des gilets et des polos achetés chez Kiabi, accompagnés d'un logo réalisé par nos propres moyens.

Un nouveau défi est ainsi relevé, avec passion et détermination.

Quelques mois plus tard, Dylan Rocher est invité au boulodrome. Cet événement, entièrement pris en charge par le club, est organisé pour remercier les joueurs qui ont accompagné et soutenu fidèlement l'aventure depuis ses débuts.

Un immense succès !

VÉTRAZ-MONTHOUX

Un champion du monde à FMR Pétanque

Dimanche 19 mars, sur les terrains de FMR Pétanque, un invité de prestige a participé au concours en doublette mêlée organisé par le club : le triple champion du monde en triplette, Dylan Rocher. Un concours évidemment complet, qui a réuni 48 joueurs. Dylan Rocher s'est aussi prêté au jeu des questions-réponses avec les joueurs et membres du club. Ce sport a été présenté aux plus jeunes et des discussions ont suivi autour du projet de créaaue. Le président du comité 74 Gérard Garin est aussi passé. Le champion a joué toute la journée et a remporté le concours avec Michaël, face à Sébastien et Stéphane.



Dylan Rocher et la jeune Mia
Photo FMR Pétanque

Lors de cet événement, Gérard Garin-Laurel est lui aussi convié par le comité FMR. Il profite pleinement de cet événement, sans imaginer, à ce moment-là, qu'il changera radicalement de position à l'égard du club quelques mois plus tard.

ENTRE SOUTIEN ET TENSIONS

Si les débuts sont encourageants, la suite devient rapidement plus complexe.

Quelques mois après la première affiliation de FMR, Éric Dorizon démissionne de ses fonctions de président du CD74. Gérard Garin-Laurel lui succède alors par intérim.

Quelques mois plus tard, il engage sa campagne et n'hésite pas à se rendre régulièrement dans notre boulodrome pour convaincre le comité FMR de voter en sa faveur lors du prochain congrès. Il est finalement élu, étant le seul candidat en lice.

Pour rappel, le président du CD74 est élu par les présidents des clubs du département.

Très vite, la situation évolue. Certaines décisions commencent à fragiliser directement FMR. Des choix et des prises de position remettent progressivement en cause le développement du club, son fonctionnement, son identité et sa place dans l'environnement bouliste. Le nouveau Président s'attaque à FMR, loin d'imaginer des conséquences pour lui et sa fille

Une convocation au CD74 marque un véritable tournant. Lors de cette réunion, en présence de témoins, le président Gérard Garin-Laurel aurait prononcé une phrase qui résonne encore aujourd'hui dans l'esprit des dirigeants de FMR :

« Si vous ne quittez pas votre boulodrome dans les prochains jours, vous ne serez pas affiliés l'année prochaine. »

Les dirigeants de FMR ont vécu cette déclaration comme une forme de chantage et une pression particulièrement forte, dans un contexte déjà tendu autour de la situation du club. Cet épisode reste l'un des éléments marquants de la dégradation des relations entre les différentes parties.

À partir de ce moment, le dialogue avec Gérard Garin-Laurel se détériore durablement. Son souhait, anticiper notre départ du notre boulodrome avant une décision du juge de l'expropriation. Un choix invraisemblable qui le mènera a sa perte.

Le club se retrouve alors dans une situation délicate, confronté à des contraintes extérieures sur lesquelles il n'a aucune maîtrise. Malgré ces difficultés, FMR reste uni, protège ses joueurs et poursuit la défense de son projet avec détermination.

Dans la continuité de ces événements, FMR constate que Gérard Garin-Laurel met en œuvre différentes actions visant à freiner, voire à empêcher, le développement et l'affiliation du club, en mobilisant plusieurs leviers administratifs et institutionnels.

Le premier concours officiel obligatoire, prévu en septembre 2023 dans notre boulodrome, est refusé par Gérard Garin-Laurel. Le motif avancé repose sur un arrêté du maire de la commune, Patrick Antoine. Une justification contestée par le club, qui y voit un moyen de pression supplémentaire.

Pris de court, FMR est contraint de déplacer cette compétition. Elle se déroule finalement à Saint-Julien-en-Genevois, grâce au précieux soutien de Frédéric et Armande, alors représentants de la Pétanque du Salève.

Malgré une nouvelle tentative d'annulation, le concours est finalement maintenu. Il connaît un immense succès et est remporté par l'équipe FMR composée de Bibi et Julien. Un moment particulièrement symbolique pour le club.



Il faut rappeler que l'organisation d'un concours officiel au moins une fois par an constitue une obligation pour prétendre au renouvellement de son affiliation l'année suivante.

Pourquoi cet acharnement ?

Dans un contexte de tensions croissantes et de positionnements politiques locaux, FMR considère que Gérard Garin-Laurel utilise sa fonction de président du CD74 pour affirmer une forme d'autorité sur le dossier du club. Une posture perçue comme un usage excessif d'un pouvoir institutionnel qui, selon certains, finira par se retourner contre lui.

Il semble par ailleurs se considérer comme le seul à pouvoir imposer le départ de FMR du boulodrome, et ce bien avant toute décision judiciaire concernant la procédure d'expropriation.

À ce stade, le dialogue avec Gérard Garin-Laurel est définitivement rompu.

UNE IDENTITÉ AFFIRMÉE

Face aux difficultés et aux attaques répétées, FMR ne recule pas.

Lassé des critiques formulées par le président du CD74 et des menaces concernant son affiliation, parfois exprimées jusque sur le bord des terrains, le club prend une

décision forte : protéger officiellement son identité en déposant son nom auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Cette démarche stratégique permet à FMR de sécuriser son appellation et de poursuivre son développement avec son propre blason. Une manière également de couper court aux intentions qui, selon le club, visaient à faire disparaître FMR à court terme.

Sur les terrains, les joueurs continuent de porter leurs couleurs avec fierté, malgré les contraintes imposées. Parmi celles-ci figure notamment l'obligation d'ajouter la mention MAC'N sur les équipements, correspondant au nom de l'association supportant administrativement l'affiliation du club.

Des étiquettes MAC'N sont ainsi intégrées à chaque tenue. Dans le cadre des règles liées à l'affiliation, FMR doit donc également faire apparaître cette appellation sur ses équipements.



Dans le même temps, FMR obtient la protection de sa marque. Son nom peut désormais apparaître légitimement sur les nouvelles tenues officielles du club.

L'ensemble des frais liés à ces évolutions est pris en charge par FMR afin de ne pas pénaliser les joueurs. Cela comprend notamment les coûts des duplicatas de licences et les différentes adaptations administratives.

Malgré un contexte de fortes tensions, le club fait ainsi le choix de préserver son activité sportive et de protéger ses licenciés de toute conséquence financière liée à ces changements.

Une preuve supplémentaire de l'engagement collectif qui anime FMR.

Pour le club, cette étape constitue un premier revers pour Gérard Garin-Laurel : l'identité FMR est désormais protégée et ne peut plus être remise en cause de la même manière.

LA PROPOSITION À 1 EURO

L'établissement public foncier de Haute-Savoie (EPF74), présidé à cette époque par Christian Dupessey, alors maire d'Annemasse, formule auprès du propriétaire une proposition de rachat du bâtiment et du terrain pour la somme symbolique de 1 euro.

Cette proposition marque le début d'un conflit majeur et d'un contentieux judiciaire entre le propriétaire et EPF74.

Très rapidement, les journalistes s'emparent de l'affaire et relaient les tensions ainsi que les enjeux liés à ce dossier. FMR se retrouve alors au cœur d'un conflit qui oppose les différentes parties.

La presse locale relaie notamment des informations que nous considérons comme erronées, en laissant entendre que le projet d'utilité publique prendrait du retard en raison de la présence de FMR dans les lieux.

Or, selon notre lecture des événements, c'est bien la proposition de rachat à 1 euro qui déclenche une procédure judiciaire et entraîne les délais qui l'accompagnent. La présence de FMR est alors présentée comme un obstacle, alors que le club se retrouve lui-même pris dans une situation qui le dépasse.

FMR est dans la tourmente.

Après 18 mois d'activité, le juge de l'expropriation rend sa décision : l'agglomération doit verser 400 000 euros au propriétaire pour récupérer le bâtiment.

Dans ce contexte, FMR est contraint de quitter les lieux dans un délai de six mois. Le bail est résilié.

En parallèle, des échanges sont engagés avec différents élus de l'agglomération afin d'envisager une solution de relocalisation pour permettre au club de poursuivre son activité.

Plusieurs pistes sont étudiées, mais aucune n'aboutit, malgré les discussions engagées et l'existence de locaux disponibles.

Seul Gabriel Doublet, président d'Annemasse Agglo, formule des engagements concrets lors d'un rendez-vous organisé le 15 décembre 2022, concernant une solution d'accompagnement pour FMR. Ces engagements ne seront toutefois jamais concrétisés.

La fin du site devient alors inévitable. La perspective de la démolition se rapproche.

FMR CHERCHE SON BOULODROME

Pour continuer à accueillir ses joueurs et maintenir son activité sportive, FMR lance un véritable appel à la solidarité. Une récompense financière est proposée à toute personne capable d'aider le club à trouver un nouveau site adapté à ses besoins.

Dès les premières recherches, le comité se mobilise pleinement. L'objectif est clair : assurer la continuité de l'activité, préserver les liens avec les licenciés et les joueurs, et ne laisser personne sans solution.



Une première piste se dessine du côté de Viuz-en-Sallaz. Des discussions sont engagées avec la mairie en vue d'une éventuelle intégration dans l'ancien boulodrome.

Cette possibilité est présentée aux joueurs lors de notre assemblée générale. Pourtant, un autre projet se dessine déjà en coulisses : celui d'Ambilly. Cette piste, encore confidentielle à ce stade, laisse entrevoir une perspective différente. FMR indique alors à ses joueurs qu'une solution pourrait bien finir par se présenter…

Malgré les échanges et la volonté d'aboutir, le projet de Viuz-en-Sallaz ne verra finalement pas le jour. Le maire est contraint de jeter l'éponge, le coût de la mise aux normes du bâtiment étant trop important pour la commune.

En parallèle, des négociations sont engagées depuis plusieurs mois pour envisager une intégration au boulodrome d'Ambilly.

Ces échanges sont rendus possibles grâce à l'implication de notre vice-président, Rudy Janin, ancien joueur emblématique de la Boule d'Ambilly, qui avait participé à plusieurs championnats de France avant de mettre un terme à sa carrière au début des années 2000.

Plusieurs visites du boulodrome et discussions ont déjà eu lieu avec les derniers membres actifs du club local, notamment son président, Laurent Laidez.

Proche de la famille Janin, Laurent Laidez donne alors son accord de principe à cette orientation, sous réserve d'une validation lors de l'assemblée générale et de l'accord de la mairie d'Ambilly.

Monsieur Settimo Leoncini, surnommé « Léon », membre du comité d'Ambilly et également ancien voisin de palier de notre famille, accueille cette perspective sans émettre d'opposition particulière.

FMR se projette alors vers son assemblée générale, prévue le 3 novembre 2023. Cette échéance doit constituer une étape décisive pour valider une solution et garantir la continuité de l'activité pour les joueurs.

Bien que le projet d'Ambilly soit encore confidentiel, il est malgré tout partagé avec Monsieur Laurent Richard, président de la Pétanque des Voirons, et Madame Fabienne Richard, à l'occasion du congrès annuel organisé par le CD74 à Saint-Pierre-en-Faucigny, le 26 octobre 2023.

Au cours de cet échange, nous en profitons pour les féliciter d'avoir trouvé un nouveau boulodrome pour leur club, à la suite d'un article paru dans le Dauphiné Libéré.

Machilly • La pétanque des Voirons contrainte de déménager à partir du 15 décembre

Lors l'assemblée générale de la pétanque des Voirons, ce samedi, en présence du président départemental Gérard Garin-Laurel, ses responsables ont expliqué que « le club doit quitter les lieux pour le 15 décembre ». Il va provisoirement s'installer dans les locaux inoccupés de la Boule Cheminote à Ville-la-Grand. « Avec la mairie de Saint-Cergues, nous avons un projet de boulodrome à l'étude'», précise Laurent Richard, président du club, qui compte 31 licenciés et 44 membres et qui a organisé deux concours officiels en 2023. Le rapport financier fait apparaître un solde positif pour la saison écoulée de 2 829 €.

En championnat des clubs, la pétanque des Voirons a engagé une équipe féminine en division 2A (4e sur 7), une sénior en division 2B (9e sur 10), une vétèran en division 3A (5e sur 8).

TA.MI

Leurs visages se crispent alors…

Un détail qui, avec le recul, ne manquera pas de nous interpeller.

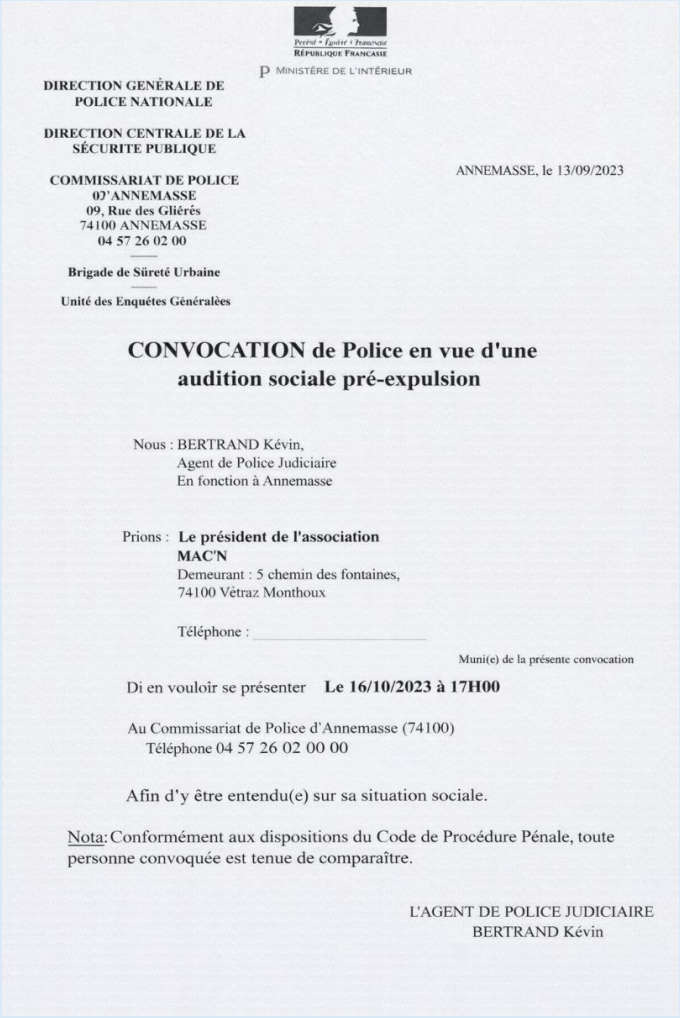
EXPULSION

Le 14 octobre 2023, à 10 heures, une intervention des forces de l'ordre est menée au boulodrome, en notre absence. L'opération aboutit à l'évacuation complète du site. L'ensemble du matériel, des installations et des équipements est retiré des lieux sans que les occupants soient présents.



Les biens sont ensuite transportés et entreposés dans des locaux situés à Cranves-Sales, aux frais du contribuable, pendant une durée de deux mois.

Cette intervention se déroule dans un contexte particulièrement sensible. En effet, deux jours plus tard, le 16 octobre 2023, devait avoir lieu une audition sociale préalable à l'expulsion, comme en atteste un document officiel.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

P MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GENÉRALE DE
POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE DE LA
SÉCURITE PUBLIQUE

COMMISSARIAT DE POLICE
07'ANNEMASSE
09, Rue des Gliérés
74100 ANNEMASSE
04 57 26 02 00

Brigade de Süreté Urbaine

Unité des Enquêtes Générales

ANNEMASSE, le 13/09/2023

CONVOCATION de Police en vue d'une audition sociale pré-expulsion

Nous : BERTRAND Kévin,
Agent de Police Judiciaire
En fonction à Annemasse

Prions : **Le président de l'association**
MAC'N
Demeurant : 5 chemin des fontaines,
74100 Vétraz Monthoux

Téléphone : _____

Muni(e) de la présente convocation

Di en vouloir se présenter **Le 16/10/2023 à 17H00**

Au Commissariat de Police d'Annemasse (74100)
Téléphone 04 57 26 02 00 00

Afin d'y être entendu(e) sur sa situation sociale.

Nota: Conformément aux dispositions du Code de Procédure Pénale, toute personne convoquée est tenue de comparaître.

L'AGENT DE POLICE JUDICIAIRE
BERTRAND Kévin

Cette chronologie soulève de nombreuses interrogations et laisse place à une profonde incompréhension.

C'est par l'intermédiaire d'habitants du secteur que la famille Janin est alertée de la présence des forces de l'ordre sur le site.

Lorsqu'elle arrive sur place, il est déjà trop tard : le boulodrome a été entièrement évacué.

La mascotte du club, CARO, le chat qui se trouvait dans le boulodrome au moment de l'intervention, est elle aussi prise en charge dans le cadre de l'évacuation et placée à la SPA.

Cet épisode ajoute une dimension particulièrement douloureuse à la brutalité de l'événement.

Le vice-président, Rudy Janin, arrive à son tour sur place et découvre la scène. Il ne peut que constater l'ampleur de l'intervention, impuissant face à une situation déjà accomplie.

Le choc est immédiat. L'incompréhension est totale.

Au-delà du matériel, des installations et des équipements, c'est toute une aventure humaine et collective qui semble brutalement interrompue.

La famille se réunit rapidement pour faire face à cette situation.

La déception est immense, mais elle laisse peu à peu place à une nouvelle détermination.

Un nouveau combat commence.

INSTABILITÉS ET TENSIONS

Octobre 2023. Dans un contexte de tensions persistantes autour de la gestion du dossier FMR, Gérard Garin-Laurel, alors impliqué dans le suivi de cette affaire au sein du comité départemental, annonce son retrait de ses fonctions.

Ce départ intervient dans un climat de désaccords internes. Plusieurs membres de son propre comité ne partagent pas la ligne de gestion adoptée dans le traitement du dossier FMR.

Un épisode que beaucoup ignorent encore aujourd'hui : Gérard Garin-Laurel quitte alors, pour la première fois, ses fonctions de président du CD74.

Quelques jours après ce départ prématuré, FMR reçoit un courrier du CD74 proposant une tarification exceptionnelle pour l'établissement des nouvelles licences sous le nom FMR, dans le cadre de la procédure liée aux duplicatas.

Le comité FMR accepte cette proposition sans opposition. Fidèle à sa volonté de ne pas pénaliser ses joueurs, il décide de prendre intégralement en charge les frais correspondants.

Cette démarche est alors perçue comme un geste susceptible d'apaiser temporairement les tensions entre les différentes parties.

Mais la situation évolue rapidement.

Deux semaines seulement après sa démission, Gérard Garin-Laurel reprend ses fonctions et réintègre le CD74. Il n'a alors pas connaissance de l'accord qui a été conclu entre-temps entre le CD74 et FMR.

3 NOVEMBRE 2023 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AMBILLY

Toujours à la recherche d'un boulodrome et d'une solution pérenne pour ses joueurs, FMR est naturellement convié à l'assemblée générale du Club Bouliste d'Ambilly, une association qui tente alors de maintenir son activité autour de la pratique de la boule lyonnaise.

Pour FMR, ce rendez-vous représente un véritable espoir : celui de voir enfin une issue favorable se dessiner après une longue période d'incertitudes. Nos dirigeants l'attendent avec beaucoup d'impatience.

Mais l'assemblée générale prend une tournure inattendue avec la présence surprise de Laurent Richard et de Fabienne Richard, dirigeants de La Pétanque des Voirons.

Jusqu'alors, FMR pensait être le seul candidat à l'intégration dans le boulodrome. En réalité, deux projets se retrouvent désormais en concurrence : celui de FMR et celui de La Pétanque des Voirons, dont la présence n'avait pas été annoncée.

Cette arrivée est d'autant plus surprenante que, dix jours auparavant, le 23 octobre 2023, la presse locale avait annoncé l'intégration de La Pétanque des Voirons au boulodrome de Ville-la-Grand, comme en témoigne l'article publié à cette date.

Difficile, dans ces circonstances, d'imaginer que dix jours plus tard, les événements prendraient une telle tournure. Pour FMR, cet épisode laissera un profond sentiment de trahison.

L'absence du président démissionnaire, Laurent Laidez, soulève également des interrogations. L'assemblée générale est alors dirigée par Monsieur Settimo Leoncini, surnommé « Léon », membre du comité du Club Bouliste d'Ambilly.

Dans ce contexte, la présence de Laurent Richard et Fabienne Richard, représentants de La Pétanque des Voirons, interpelle d'autant plus les dirigeants de FMR.

Malgré l'absence de quorum, l'assemblée générale est maintenue. Seules trois personnes du bureau sont présentes. Le Club Bouliste d'Ambilly est alors en déclin et l'intégration d'un nouveau club dans les locaux apparaît plus que jamais nécessaire pour assurer la continuité de l'activité.

Après une brève présentation des deux projets, le vote aboutit à une égalité parfaite : une voix en faveur de chaque club et un vote blanc.

Pour départager les deux candidatures, Madame Esther Boutaud, proche de Léon mais ne faisant pas partie du comité, intervient. Selon les éléments rapportés par FMR, elle ne dispose d'aucun mandat officiel pour prendre part à cette décision. Son intervention fait finalement pencher le choix en faveur de La Pétanque des Voirons.

Cette décision entraîne l'éviction de FMR du projet de boulodrome, alors même que des accords semblaient avoir été envisagés en amont.

Dans ce contexte, il est également fait état de discussions et d'échanges informels en coulisses autour de possibles arrangements financiers entre Léon et Laurent Richard, président de La Pétanque des Voirons.

FMR indique ne pas avoir donné suite à ces démarches, estimant qu'elles ne correspondaient pas au cadre formel attendu et qu'elles étaient incompatibles avec les valeurs défendues par le club.

Le club évoque alors des arrangements qui auraient été organisés sans que la municipalité en soit informée et dont les conséquences, selon lui, apparaîtront quelques mois plus tard.

Dans les semaines qui suivent, Laurent Richard, qui vient de prendre les commandes du boulodrome d'Ambilly, accède également à des responsabilités au sein du CD74, alors présidé par Gérard Garin-Laurel. Deux hommes qui, auparavant, entretenaient pourtant des relations conflictuelles, semblent désormais avoir retrouvé une proximité.

Ce rapprochement intervient dans un contexte institutionnel qui alimentera par la suite de nombreuses interrogations.

Plusieurs décisions et enchaînements d'événements font l'objet d'interprétations divergentes selon les parties concernées. Pour FMR, les conditions dans lesquelles la décision a été prise soulèvent de sérieuses questions : absence de quorum, vote contesté et intervention d'une personne dont l'habilitation à participer à la décision est remise en cause.

Autant d'éléments qui interrogent, selon le club, sur le respect des règles de gouvernance et le bon déroulement de cette assemblée générale.

FMR considère alors que de nombreuses zones d'ombre subsistent et que l'ensemble de ces événements mérite d'être clarifié en toute transparence.

Face à ces éléments, un rapport d'incident est formalisé et transmis peu après les faits au président du CD74, Gérard Garin-Laurel, avec lequel FMR est toujours en conflit.

La démarche engagée vise à permettre au Comité Départemental de la Haute-Savoie (CD74) d'examiner les faits exposés au regard des statuts fédéraux, du règlement disciplinaire ainsi que du Code de discipline et de sanctions de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (FFPJP).

Dans ce rapport, FMR estime que les faits relatés sont susceptibles de constituer des manœuvres frauduleuses et des comportements indélicats, ayant porté atteinte à la sincérité du fonctionnement associatif et à la loyauté des instances. Le club met notamment en cause des comportements qu'il considère comme ayant été couverts ou cautionnés par des dirigeants de La Pétanque des Voirons.

Le rapport fait référence à la catégorie 11 du Code de discipline et de sanctions de la FFPJP, consacrée aux dirigeants. Celle-ci vise notamment les fausses déclarations, la complicité de fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ainsi que les comportements indélicats susceptibles de nuire aux comités départementaux, régionaux ou à la Fédération, ou de porter atteinte au bon renom de la pétanque, du jeu provençal et de leurs dirigeants.

Il évoque également, le cas échéant, la catégorie 10 du même code, relative au non-respect des statuts et règlements fédéraux par les dirigeants, notamment lorsque ces manquements portent atteinte au fonctionnement normal des instances.

Les faits exposés sont aussi présentés par FMR comme contraires aux principes de la Charte d'éthique et de déontologie de la FFPJP, qui impose aux dirigeants des devoirs d'honnêteté, de loyauté, de transparence et d'exemplarité dans l'exercice de leurs fonctions.

Un point central du rapport concerne la situation de Laurent Richard, président de La Pétanque des Voirons, qui tire un bénéfice direct et exclusif de la décision contestée.

FMR lui reproche notamment de n'avoir formulé aucune réserve ni observation sur les conditions dans lesquelles la décision a été prise, alors même que, selon le rapport, il avait pleinement connaissance de l'absence de mandat officiel de Madame Esther Boutaud pour participer au vote.

Pour le club, cette absence de réserve revient de fait à cautionner un processus dont l'issue lui était favorable.

L'assemblée générale du 3 novembre 2023 marque ainsi une nouvelle rupture dans le parcours de FMR. Après avoir perdu son premier boulodrome, le club voit s'éloigner une nouvelle possibilité de relocalisation, dans des circonstances qui continueront de susciter de nombreuses interrogations.

LA TRAVERSÉE DU DÉSERT

Toujours sans boulodrome, toujours sans terrains, FMR continue pourtant de se développer et de susciter un intérêt grandissant.

La dynamique du club et la détermination de ses dirigeants séduisent de nombreux joueurs et renforcent progressivement l'adhésion autour du projet.

Dans un contexte particulièrement complexe, le club poursuit son activité avec une énergie intacte. Malgré un budget proche de zéro, les équipes restent mobilisées et pleinement engagées dans les championnats CDC et de Haute-Savoie.

Le comité FMR continue d'assumer l'intégralité des frais liés à la saison, malgré une trésorerie fragilisée et des conditions de fonctionnement particulièrement exigeantes.

Au-delà des contraintes financières et organisationnelles, c'est avant tout la volonté collective qui demeure au cœur du projet.

La confiance des joueurs reste essentielle. Ils répondent présents et continuent de porter les couleurs du club sur les terrains, avec fidélité et engagement.

Cette période illustre parfaitement la capacité de FMR à maintenir son activité sportive et humaine, porté par une dynamique qui continue de séduire et de fédérer malgré les difficultés.

Décembre 2023 : le renouvellement des licences

Il est désormais temps de procéder au renouvellement des licences pour la nouvelle saison.

Entre-temps, FMR a suivi les recommandations du CD74 et effectué les modifications nécessaires auprès de la préfecture. L'objectif est de pouvoir évoluer sous les couleurs FMR et de supprimer définitivement les étiquettes MAC’N des tenues.

Mais dès la première permanence consacrée aux licences, un nouveau désaccord apparaît concernant la tarification proposée et les documents qui l'accompagnent.

Gérard Garin-Laurel conteste alors l'existence d'un accord formalisé et remet en cause la validité des éléments présentés.

Arnaud Janin, fondateur de FMR, est directement mis en cause et accusé d'avoir falsifié des documents.

Ces accusations sont fermement contestées. Arnaud Janin présente alors un document officiel en sa possession, signé par Monsieur Alain Talle, vice-président du CD74, attestant de la proposition tarifaire transmise et validée dans le cadre des échanges avec le comité départemental.

Malgré la présentation de ce document, FMR est contraint de régler les licences à un tarif supérieur à celui initialement proposé.

En Mars 2024, le club obtient finalement gain de cause et le remboursement des sommes concernées par Jean-Luc Pont, devenu entre-temps président par intérim du CD74.

Janvier 2024 : un épisode dramatique

A l'issue d'une dernière réunion au siège du CD74, Gérard Garin-Laurel traverse une période particulièrement difficile.

Il se retrouve désavoué par son propre comité à l'issue d'un vote au cours duquel la position défendue par FMR l'emporte par 15 voix sur 17.

Cet épisode semble constituer un point de rupture supplémentaire. Quelques minutes après avoir quitté le siège du CD74dans la précipitation, Gérard Garin-Laurel publie un message de désespoir.

La situation prend alors une tournure dramatique, nécessitant l'intervention des services de secours et des forces de gendarmerie.

L'événement est rendu public par l'intéressé lui-même sur ses réseaux sociaux. Dans une publication Facebook, (nous n’avons pas souhaité le publier ici), il met en cause six personnes, parmi lesquelles Arnaud Janin Fondateur FMR, Isaline Janin membre du comité et Patrick Antoine, alors maire de Vétraz-Monthoux, qu'il présentait auparavant comme un proche.

Selon les éléments rapportés à l'époque, il sera retrouvé sain et sauf 48 heures après cette publication.

Dans ce contexte devenu particulièrement tendu autour du dossier FMR, les divergences d'interprétation et de communication entre les différentes parties prennent une nouvelle dimension.

Les semaines qui suivent s'inscrivent dans une période de forte tension et d'épuisement pour l'ensemble des acteurs concernés.

FMR poursuit finalement son aventure en 2024 avec davantage de sérénité. De son côté, Gérard Garin-Laurel disparaît progressivement du paysage bouliste.

CONSOLIDATION ET CONTINUITÉ

L’année 2024 s’inscrit dans une dynamique de continuité et de reconstruction pour FMR.

Toujours à la recherche active d’un site pérenne permettant d’accueillir durablement ses activités, le club poursuit parallèlement son développement et reste pleinement mobilisé pour préparer son avenir.

Sur le plan sportif, les équipes réalisent une saison solide, marquée par de belles performances et une présence régulière dans les différentes compétitions. Les joueurs confirment leur engagement et leur attachement aux couleurs du club, tout en maintenant un niveau de jeu régulier et une véritable cohésion collective.

Au-delà des résultats, c'est surtout l'état d'esprit qui caractérise cette année 2024. Une ambiance saine et conviviale règne au sein du club, renforcée par les épreuves traversées et par cette volonté commune de continuer à avancer ensemble.

Cette période permet également de poursuivre la structuration interne de FMR, avec une réflexion approfondie sur son organisation, son développement futur et les conditions nécessaires à la construction d'un nouveau projet durable.

2024 apparaît ainsi comme une année de stabilité active. Moins marquée par les événements extérieurs, elle n'en demeure pas moins essentielle dans la reconstruction et la préparation de l'avenir du club.

2025 — ICI, C'EST MONNETIER !

Plus de deux ans après avoir été expulsé de son camp d'entraînement, FMR parvient enfin à trouver un nouveau point d'ancrage.

Après une recherche active à l'échelle de l'agglomération, une solution se dessine du côté de Monnetier-Mornex.

Sur la base de loisirs, douze terrains sont aménagés afin de permettre l'installation d'une nouvelle structure de jeu. L'ancien club-house, jusqu'alors occupé par le club de tennis, est mis à la disposition de l'association. FMR dispose ainsi, enfin, d'un cadre fonctionnel et adapté pour reprendre pleinement son activité.

Le mois d'avril 2025 marque le début d'une nouvelle saison particulièrement dynamique.

Le club met en place un rythme soutenu d'organisation, avec un concours chaque semaine, programmé le mardi, le mercredi ou le jeudi, selon les disponibilités des bénévoles.

Le succès est immédiatement au rendez-vous : chaque événement affiche complet et attire des joueurs de différents niveaux, venus profiter d'un site apprécié, au pied du Salève.

Cette nouvelle implantation permet non seulement de relancer l'activité sportive et financière du club, mais aussi de renouer des liens avec de nombreux joueurs et de remettre en perspective une histoire parfois méconnue ou mal comprise.

Chaque semaine, les participants répondent présents en nombre. La convivialité, la qualité de l'accueil et le soin apporté à l'organisation contribuent largement à cette

réussite. Une petite restauration appréciée et de nombreux moments de partage viennent compléter ces rendez-vous sportifs.

FMR affirme pleinement son identité, fondée sur la convivialité, l'accueil et la passion du jeu, loin des tensions et des épisodes du passé.

Les échanges avec les joueurs permettent également de mieux faire connaître le parcours du club, son histoire et les valeurs qui l'animent.

Cependant, ce succès ne passe pas inaperçu.

Depuis son fief d'Ambilly, Laurent Richard, président de la Pétanque des Voirons, critique publiquement l'organisation de FMR, lui reprochant notamment le chevauchement de certaines dates de concours.

Ces prises de position, relayées sur les réseaux sociaux, prennent progressivement la forme de nouvelles tensions. L'UPMB est également pris pour cible et se retrouve indirectement concerné par ces désaccords liés à l'organisation des concours.

Malgré cela, la saison reste une véritable réussite, marquée par un intérêt croissant de joueurs souhaitant rejoindre l'aventure FMR.

À la fin du mois de septembre, le site ferme ses portes pour la période hivernale. Le matériel est rangé jusqu'au mois d'avril suivant.

Cette interruption de sept mois constitue une contrainte importante pour un club en pleine croissance, aussi bien sur le plan financier qu'organisationnel.

FMR prépare désormais sa prochaine assemblée générale et anticipe l'arrivée de près de 40 nouveaux joueurs pour la saison 2026. Un signe supplémentaire de la dynamique de développement du club et d'une réussite collective qui ne se dément pas.

En novembre 2025, un parrain de renom vient également apporter son soutien à ce projet en la personne de Pascal Dupraz. Ancien dirigeant de l'ETG, il a fait vibrer de nombreux supporters en Haute-Savoie, mais aussi bien au-delà de notre territoire.



DÉBUT 2026 — L'ALCOOL FAIT POLÉMIQUE

La Pétanque des Voirons semble rattrapée par ses vieux démons.

Les accords qui auraient été négociés en coulisses en 2023, lors de cette fameuse assemblée générale du 3 novembre, au détriment de FMR, semblent aujourd'hui se fragiliser.

Une dénonciation concernant la présence et l'exploitation d'une licence IV conduit les autorités compétentes à s'intéresser au fonctionnement du boulodrome d'Ambilly ainsi qu'à certaines modalités d'utilisation du site.

En janvier 2026, dans ce contexte, Arnaud Janin est contacté par téléphone par la personne à l'origine de cette dénonciation. Celle-ci souhaite obtenir son soutien dans cette démarche. Arnaud Janin choisit toutefois de ne pas s'y associer, préférant observer la situation de l'extérieur.

Cette dénonciation entraîne l'ouverture de vérifications administratives, notamment sur les conditions d'exploitation d'une licence de type IV au sein d'un équipement sportif municipal, ainsi que sur les modalités de vente de boissons sur le site.

Le cadre applicable relève notamment du Code de la santé publique, et plus particulièrement des dispositions relatives aux débits de boissons à consommer sur place, prévues aux articles L.3331-1 et suivants. Ces dispositions encadrent strictement les autorisations et les conditions d'exploitation de ce type de licence.

À la suite des contrôles et des échanges avec les autorités, une décision administrative conduit à la fermeture temporaire du boulodrome, le 12 mars 2026,

après une intervention de la police municipale. Depuis cette date, la vente d'alcool sur le site est strictement interdite et ne peut se poursuivre en dehors des conditions prévues par la réglementation.

Les arrangements qui auraient été conclus lors de l'assemblée générale du 3 novembre 2023 entre la Pétanque des Voirons et la Boule d'Ambilly, sans que la municipalité en ait été informée, semblent désormais sérieusement fragilisés.

Cet épisode s'inscrit dans un contexte plus large de tensions et de désaccords autour de la gestion des infrastructures sportives, des équilibres associatifs locaux et des conditions dans lesquelles FMR avait été écarté de sa candidature à une intégration au boulodrome.

Depuis plusieurs semaines, Arnaud Janin est accusé, à tort selon lui, d'être à l'origine de cette dénonciation. À ce jour, aucun démenti n'a été apporté à ces accusations. Il reste dans l'attente que la vérité soit établie, estimant que Laurent Richard connaît parfaitement l'identité de la personne à l'origine de cette démarche.

Dans ce climat, Arnaud Janin fait également l'objet de quelques attaques, qu'il considère comme sans gravité, ainsi que de discussions sur les terrains qui donnent lieu à certains règlements de comptes verbaux.

Une nouvelle fois, les tensions dépassent largement le cadre sportif et viennent raviver un dossier dont les origines remontent à l'automne 2023.

ÉLECTIONS MUNICIPALES — MARS 2026

À trois jours du scrutin municipal, le boulodrome d'Ambilly est contraint de fermer temporairement à la suite d'une intervention des forces de l'ordre, dans un contexte lié à la vente d'alcool et aux autorisations nécessaires à l'exercice de cette activité.

Quelques jours plus tard, le paysage politique de la commune change à son tour.

Après plusieurs années à la tête de la commune, Guillaume Mathelier est battu lors des élections municipales du 15 mars 2026.

Pour certains proches et soutiens de Laurent Richard, l'arrivée de cette nouvelle majorité marque également une rupture avec les décisions prises précédemment autour du boulodrome.

Très rapidement, des accusations apparaissent.

Certains reprochent notamment à Guillaume Mathelier d'avoir joué un rôle dans la décision qui avait conduit à écarter FMR en 2023, lors de l'assemblée générale du 3 novembre.

Guillaume Mathelier conteste cette version. De son côté, il affirme n'avoir jamais délivré d'autorisation permettant la vente d'alcool de type IV au sein du boulodrome.

Deux versions s’opposent donc. Et, une fois encore, les événements dépassent rapidement le simple cadre de la pétanque.

6 000 EUROS PAR AN EN CASH

Quelques semaines plus tard, devant la nouvelle majorité municipale et le Maire Cristian Gueret, Laurent Richard aurait finalement reconnu avoir accepté le versement de 6 000 euros par an pour l’exploitation du boulodrome.

Selon les éléments rapportés, cette somme aurait été versée en contrepartie de la mise à disposition du boulodrome et de la licence IV, permettant ainsi à la Pétanque des Voirons de faire fonctionner son installation, qui aurait également servi de bar lors des soirées festives organisées le vendredi soir.

Mais c’est surtout la manière dont cet argent aurait été remis qui interpelle.

Des « valises de cash » auraient régulièrement circulé entre La Boule d’Ambilly et la Pétanque des Voirons, pour un montant total évoqué de 18 000 euros.

Une expression qui, à elle seule, donne une tout autre dimension à cette histoire.

Derrière ces déclarations se pose désormais une question très concrète :

Où cet argent apparaît-il dans les comptes des associations concernées ?

Car si des sommes importantes ont effectivement été versées en espèces pour l’utilisation d’un équipement sportif municipal, leur traçabilité, leur comptabilisation et le cadre dans lequel ces versements auraient été effectués deviennent des questions centrales.

Il ne s’agit plus seulement de comprendre les conditions d’utilisation d’un boulodrome, mais aussi de savoir comment ces mouvements financiers auraient été organisés et enregistrés.

Et surtout, de déterminer si les règles de transparence applicables aux associations concernées ont été respectées.

UN SYSTÈME QUI PROFITE À QUI ?

D’un côté, La Boule d’Ambilly aurait perçu 6 000 euros par an.

De l’autre, la Pétanque des Voirons aurait accepté de sous-louer un équipement sportif municipal, sans que la municipalité en ait été informée, tout en exploitant une licence IV dont l’utilisation n’aurait fait l’objet d’aucune autorisation.

Un système qui, pendant un temps, aurait semblé satisfaire tout le monde.

Un véritable « gagnant-gagnant ». Mais à quel prix ?

Qui savait quoi ? Qui avait autorisé quoi ? Qui encaissait réellement ces sommes ?

Et surtout : où sont les traces de ces opérations ?

Lorsqu'un équipement sportif appartient à une commune, ces questions prennent une tout autre dimension. Il ne s'agit pas d'un simple arrangement entre deux associations, mais de l'utilisation d'un bien appartenant à la collectivité et financé par les contribuables.

Si une mise à disposition rémunérée ou une sous-location a effectivement été organisée sans convention ni autorisation municipale, les documents administratifs et comptables devront permettre d'établir précisément ce qui s'est passé.

Car au-delà des responsabilités individuelles, c'est bien la transparence dans la gestion du patrimoine communal qui est ici en question.

Et c'est précisément ce que les habitants sont en droit de comprendre.

UNE COMMUNE QUI DEMANDE UN AUDIT… ET 18 000 EUROS QUI INTERROGENT

Pendant ce temps, la nouvelle municipalité d'Ambilly affirme découvrir une situation financière préoccupante.

Les comptes de la commune seraient dans le rouge. La dernière réunion publique du 30 septembre 2026 en témoigne, même si cette présentation de la situation est contestée par l'ancienne majorité.

Face à ce constat, la nouvelle équipe municipale décide de demander un audit financier afin de faire le point sur les comptes de la commune, ses engagements et sa situation financière réelle.

Un audit pour comprendre.
Un audit pour vérifier.
Un audit pour savoir où en sont réellement les finances de la commune.

Alors, une question devient difficile à éviter :

Comment une commune qui affirme devoir faire face à des difficultés financières peut-elle, dans le même temps, voir apparaître une somme de près de 18 000 euros liée à l'exploitation de l'un de ses équipements sportifs ?

PENDANT CE TEMPS, FMR CONTINUE

Pendant que La Pétanque des Voirons traverse une nouvelle période de turbulences, FMR, de son côté, prépare déjà la suite.

Pas de polémique.
Pas de bataille pour récupérer un terrain.
Pas de retour en arrière.

Le club regarde devant lui et prépare sa nouvelle saison du côté de Monnetier.

Le mercredi 6 mai 2026, FMR donne le coup d'envoi de cette nouvelle saison avec l'organisation de son premier concours.

Une nouvelle page s'ouvre.

Pendant que certains cherchent encore à expliquer le passé, FMR choisit de regarder vers l'avenir.

Et peut-être que, finalement, c'est là toute la différence.

D'un côté, une histoire qui continue de soulever des questions.
De l'autre, un club qui poursuit son chemin, fidèle à son projet et à ses valeurs.

FMR a connu les difficultés, les changements de terrain et les périodes d'incertitude. Mais rien de tout cela n'aura eu raison de sa détermination.

L'histoire continue. Et FMR aussi.

POUR FINIR

Avant de conclure ce long récit, je souhaite prendre le temps de clarifier une nouvelle fois certaines interrogations qui ont pu naître autour de mes échanges avec plusieurs élus d'Annemasse Agglo, et notamment au sujet des boulodromes de Gaillard et d'Annemasse.

Je n'ai jamais eu pour objectif de récupérer le boulodrome de Gaillard, ni celui d'Annemasse.

En revanche, oui, j'ai échangé avec plusieurs élus de l'agglomération au fil des années pour tenter de trouver des solutions pour sauver FMR

Parmi eux, Antoine Blouin, Nadine Jaquier, Bernard Boquard et bien d'autres

Notre rendez-vous a bien eu lieu en mairie, en 2022. Mais contrairement à ce qui a parfois pu être imaginé ou raconté, il n'a jamais été question, lors de cette rencontre, de reprendre le boulodrome de Gaillard.

À cette époque, FMR était encore installé dans son boulodrome de Vétraz-Monthoux.

Ces échanges avaient un tout autre objectif : réfléchir avec les élus de l'agglomération aux possibilités de trouver, à terme, des solutions pérennes pour la pratique de la pétanque et pour l'avenir de notre association.

Au fil des années, j'ai rencontré et sollicité plusieurs interlocuteurs au sein de l'agglomération, toujours dans la même démarche : chercher des solutions, comprendre les possibilités offertes par le territoire et défendre l'avenir de FMR.

C'est simplement le rôle d'un responsable associatif que de rechercher des solutions lorsque l'avenir de son association est en jeu.

Concernant Annemasse, les choses sont tout aussi claires.

Alexandre Grondin, président du club d'Annemasse, est un ami d'enfance que j'affectionne particulièrement et avec lequel j'entretiens d'excellentes relations.

Il n'a jamais été question pour moi de demander l'intégration de FMR au boulodrome d'Annemasse. Je n'ai jamais cherché à récupérer cet équipement.

Lorsque je me suis engagé dans les élections municipales de 2026 avec mon équipe «Tous Unis Pour Annemasse », notre position était même parfaitement claire :

MAINTENIR LE BOULODROME D'ANNEMASSE, LE RÉNOVER ET PRÉSERVER CE PATRIMOINE SPORTIF.

Cet engagement figurait dans notre programme.

Notre objectif était de sauver cet équipement, de lui redonner une véritable place dans la vie sportive de la commune et de permettre aux générations futures de continuer à pratiquer la pétanque à Annemasse.

Contrairement à certaines interprétations, notre démarche n'avait donc absolument pas pour but de récupérer un équipement au profit de FMR.

Notre objectif était de sauver un boulodrome pour Annemasse.

C'est une différence essentielle.

FMR a connu ce que représente la perte d'un boulodrome. Nous savons ce que cela signifie pour les licenciés, les bénévoles, les jeunes, les familles et pour toute une association.

Nous savons également qu'une fois un équipement disparu, il est extrêmement difficile de le faire renaître.

C’est précisément pour cette raison que je considère qu’un boulodrome ne doit jamais être réduit à quelques terrains de pétanque.

Lorsque nous nous sommes engagés dans les élections municipales de 2026, notre position était même exactement inverse : préserver, maintenir et rénover le boulodrome d’Annemasse.

Après tout ce qui vient d’être raconté, je tenais donc à remettre les choses à leur place.

Parce qu’au-delà des personnes, des associations, des rivalités et des événements, il reste l’essentiel : **LA PASSION.**

LE SENS D’UNE AVENTURE

Au terme de ce récit, il est important de prendre un peu de recul sur le chemin parcouru.

FMR n’est pas seulement un projet sportif. C’est avant tout une aventure humaine, née d’une idée simple : créer un lieu de jeu, de partage et de passion autour de la pétanque, dans un cadre accessible et vivant.

Depuis les premiers pas en 2020 jusqu’aux développements les plus récents, notre parcours aura été marqué par des périodes d’espoir, de construction et de réussite, mais aussi par des tensions, des incompréhensions et des épreuves particulièrement difficiles. Chaque étape a contribué à forger l’identité de notre club.

Les difficultés rencontrées, parfois lourdes de conséquences, n’ont jamais interrompu le projet ni entamé la volonté de ses dirigeants et de ses bénévoles de faire vivre FMR.

Bien au contraire, ces expériences ont renforcé notre cohésion, notre détermination collective et notre capacité à avancer, même lorsque les circonstances étaient particulièrement complexes.

Il est également essentiel de souligner l’engagement constant de nos joueurs. Leur fidélité, leur présence et leur confiance ont constitué l’un des piliers les plus solides de cette aventure.

Sans eux, rien n’aurait été possible.

Au-delà des situations rencontrées et des désaccords, FMR a toujours cherché à défendre son existence, son fonctionnement et sa vision du sport, dans le respect de son identité et de ses valeurs. Cette défense a toujours eu un objectif : préserver le projet, sans jamais perdre de vue l’intérêt des joueurs et la passion du jeu.

Ce récit rappelle aussi que derrière les structures, les décisions et les débats, il y a avant tout des femmes et des hommes engagés, passionnés, parfois éprouvés, mais toujours animés par la même envie de faire vivre une activité sportive et conviviale.

FMR tient à remercier toutes les personnes qui ont soutenu le projet, de près ou de loin, ainsi que les joueurs qui ont contribué à son développement et à sa reconnaissance sur les différents terrains.

Les épreuves traversées nous auront appris la valeur d'un collectif, la force d'une identité et l'importance de rester fidèle à une vision, même lorsque les circonstances deviennent difficiles.

Aujourd'hui, FMR continue d'avancer avec sérénité et détermination. Le club tire les enseignements de son histoire tout en restant résolument tourné vers l'avenir.

Notre objectif reste inchangé : faire vivre un espace de jeu, de passion et de convivialité, dans le respect des valeurs sportives et humaines qui ont toujours guidé ce projet.

Un projet né presque par hasard, devenu au fil du temps une véritable aventure humaine.

Et ceux qui aiment réellement la pétanque devraient peut-être consacrer davantage d'énergie à construire ces lieux de vie qu'à se demander qui pourrait en prendre la place.

C'est avec cette conviction que j'ai créé FMR.
C'est avec cette conviction que j'ai continué malgré les difficultés.
Et c'est avec cette même conviction que je continuerai demain.

Un club qui a su grandir, résister et avancer, fidèle à ses valeurs, malgré les obstacles et les épisodes parfois difficiles qui ont jalonné son histoire.

UN RÉCIT QUI RESTE OUVERT

Ce récit se termine ici provisoirement, mais l'histoire de FMR, elle, continue.

Il sera régulièrement actualisé afin d'intégrer les faits marquants, les événements importants et les nouveaux développements qui viendront enrichir cette aventure.

Cette version constitue un état des lieux de notre histoire au **3 novembre 2026**. Elle n'a pas vocation à figer le passé, mais à conserver une trace fidèle du chemin parcouru et à permettre à chacun de comprendre les étapes qui ont façonné FMR.

L'histoire, elle, continue.

« On ne construit rien de durable sans traverser quelques tempêtes. »

Arnaud JANIN
Fondateur de FMR Pétanque